OCOM C322.01 – PRATIQUER LA NAVIGATION À TITRE DE MEMBRE D'UN PETIT GROUPE

1. **Rendement.** Pratiquer la navigation à titre de membre d'un petit groupe.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) un itinéraire déjà préparé,

      (2) une carte topographique,

      (3) une boussole,

      (4) de la supervision, et

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un environnement de campagne pendant les heures de clarté.

3. **Norme.** Conformément à la B-GL-382-005/PT-001, le cadet doit, à titre de membre d'un petit groupe, pratiquer la navigation à l'aide d'une carte, d'une boussole et d'un récepteur GPS.

4. **Point d'enseignement.** L'activité de navigation doit être structurée de la façon suivante :

   a. Les cadets doivent assister à une séance d'information donnée par l'organisateur de l'activité avant de commencer l'activité. La séance peut être donnée par un représentant du groupe communautaire bénéficiant de l'aide. La séance d'information doit comprendre l'explication :

      (1) des mesures à prendre si un cadet se perd;

      (2) des délais alloués au déroulement de l'activité;

      (3) des limites;

      (4) des règles et des procédures de sécurité pour l'activité; et

      (5) de l'exposé des faits portant particulièrement sur l'activité en cours.

   b. Demander aux cadets de participer à une activité de navigation qui leur permettra de tracer leur emplacement sur une carte topographique en utilisant la coordonnée de quadrillage à huit chiffres qui est indiquée sur le GPS.

   c. À la fin de l'activité, donner une rétroaction aux cadets. On pourrait demander aux cadets :

      (1) ce qu'ils pensent de l'activité;

      (2) ce qu'ils croient avoir accompli; et

      (3) ce qu'ils ont appris au sujet de l'utilisation d'un GPS avec une carte.

   d. Si les cadets sont désignés comme chefs d'équipe, ils doivent recevoir une rétroaction sur leur rendement, qui fera partie de l'OREN 303 (Exercer le rôle d'un chef d'équipe, section 4).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Activité pratique :	55 min
d.	Discussion de groupe :	15 min
e.	Total partiel :	90 min
f.	Total (trois séances) :	270 min

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin d'expliquer les procédures et de montrer l'application des règles de l'exercice de navigation.

   b. Une activité pratique a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de pratiquer la navigation dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue à une bonne condition physique et au perfectionnement des compétences et des connaissances en navigation dans un environnement amusant et stimulant.

   c. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur l'instruction de navigation.

7. **Documents de référence.** A2-041 B-GL-382-005/PT-001 Forces canadiennes. (2006). *Cartes, dessins topographiques, boussoles et le système de positionnement global*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

   a. un itinéraire déjà préparé,

   b. une carte topographique,

   c. une boussole, et

   d. un récepteur GPS.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. un itinéraire déjà préparé,

   b. une carte topographique,

   c. une boussole, et

   d. un récepteur GPS.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

    a. Cette activité vise à donner aux cadets l'expérience de la navigation avec une carte et une boussole, l'expérience à déterminer la distance et à suivre un azimut de point à point.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. Cette activité peut être réalisée à l’aide de n’importe quelle carte disponible convenant à l’activité.

c. Cette activité complémentaire peut se dérouler jusqu’à trois fois durant les journées complémentaires assistées ou les séances. Toutefois, la participation se limite à un maximum de neuf périodes.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.